

# GRILLE TARIFAIRES ET MODALITES

	PÉRISCOLAIRE				
	0 € à 800 €	801 € à 1200 €	1201 € à 1600 €	1601 € à 2000 €	2001 € et plus
Matin 6h45-8h30	3,35 €	3,49 €	3,64 €	3,79 €	3,94 €
Matin 7h45-8h30	1,44 €	1,50 €	1,56 €	1,62 €	1,69 €
Midi 11h30-13h30	7,33 €	7,49 €	7,66 €	7,83 €	8,00 €
Soir 16h30-17h30	2,42 €	2,50 €	2,58 €	2,66 €	2,75 €
Soir 16h30-18h00	3,38 €	3,50 €	3,62 €	3,74 €	3,87 €

Petit déjeuner à 0,50€ en supplément servi jusqu'à 7h45

Goûter inclus dans le prix

	PETITES VACANCES SCOLAIRES				
	Inscription à la journée				
	0 € à 800 €	801 € à 1200 €	1201 € à 1600 €	1601 € à 2000 €	2001 € et plus
Matin Garde 7h00-8h30	2,71 €	2,85 €	3,00 €	3,15 €	3,31 €
Journée 8h30-18h00	21,15 €	22,05 €	23,00 €	23,95 €	24,95 €

Petit déjeuner à 0,50€ en supplément servi jusqu'à 8h30

Goûter inclus dans le prix

	GRANDES VACANCES SCOLAIRES				
	Inscription à la semaine				
	0 € à 800 €	801 € à 1200 €	1201 € à 1600 €	1601 € à 2000 €	2001 € et plus
Journée 8h30-18h00	21,15 €	22,05 €	23,00 €	23,95 €	24,95 €

Goûter inclus dans le prix

Adhérer à Familles Rurales au prix de 20 € (année 2021), c'est :

- ◆ Permettre, partout en France, la création des services dont toutes les familles ont besoin
- ◆ Défendre au quotidien vos intérêts et ceux de votre famille
- ◆ Soutenir un projet de qualité et des valeurs essentielles
- ◆ Donner au Mouvement les moyens d'agir

Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance de préférence par Prélèvement ou par Carte Bancaire via le Portail Familles mais aussi par Chèques Vacances ANCV ou CESU.

Aides possibles :

CAF, MSA, comité d'entreprise sous certaines conditions et sur présentation des justificatifs.

Tarifs applicables  
du 1<sup>er</sup> septembre 2021  
au 31 août 2022



## Fonctionnement de la tarification aux quotients :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires.

Nous avons besoin de votre numéro d'allocataire Caf pour connaître votre quotient.

Pour les allocataires des autres caisses, la photocopie de votre attestation de quotient familial sera demandée.

En cas de non communication de votre quotient ou des pièces justificatives, le barème le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la DDCSPP du Doubs.

Ils sont soutenus par le Syndicat du Plateau de Belleherbe et la Caf du Doubs.